

# Sécurité sur mesure



Théorie 90%  
Visite commentée\* 10%

## PUBLIC

Tous les secteurs d'activité.

## PRÉ-PRÉQUIS

Le client doit mettre à disposition ses installations pour pouvoir réaliser la visite commentée.

## DURÉE

1/2 journée, 1 journée

## GROUPE

5 / 10 / 20 personnes réparties dans deux groupes séparés.

## LANGUE

Français

## 📍 SUR VOTRE SITE

- Stage intra-entreprise  
3 264 € HT

## INSCRIPTION

Voir page suivante

## PROGRAMME

Nous construisons le programme sur demande, en fonction des gaz que vous utilisez et des vos applications.

- Nous pouvons vous proposer des formations sur les gaz suivants:
- Gaz asphyxiants → Azote, argon, dioxyde de carbone (carboglace), mélanges
- Gaz comburants → Oxygène
- Gaz combustibles → Acétylène, propane, hydrogène
- Gaz toxiques → Chlore, ammoniac, monoxyde de carbone
- Gaz corrosifs → Chlorure d'hydrogène

En fonction de votre activité, vous pouvez choisir parmi les volets suivants :

- Risques liés aux types de gaz utilisés (pression, débit, toxicité)
- Risques liés au conditionnement (bouteilles, liquide, carboglace)
- Risques liés à l'utilisation de ces gaz (cryogénie agroalimentaire, traitement thermique, etc)
- Risques liés aux de matériels de mise en oeuvre (centrales, détendeurs, vannes)
- Bonne pratiques: Stockage, manipulation, transport, branchement et débranchement
- Bonne pratiques liées à la qualité du gaz: purges
- Avoir les bon reflexes dans les situations de danger

\* La visite commentée n'est pas un audit ou une remise en service de vos installations.

# Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à [formationgaz.alfi@airliquide.com](mailto:formationgaz.alfi@airliquide.com) ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

## ● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :  
> [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.